

la revue de l'éclairage

fondée en 1928 par Joseph Wetzel

**LUX SOCIÉTÉ D'ÉDITION
ET DE FORMATION**
17, rue de l'Amiral-Hamelin
75783 Paris Cedex 16

**Association française
de l'éclairage**
Président
Cédric Lewandowski

Édition LUX
Directrice de la publication
Marie-Pierre Alexandre
mpalexandre@lux-editions.fr

Rédaction
VertBatim
BP 50033
78590 Noisy-le-Roi Cedex

Directeur éditorial
Jacques Darmon
jacques.darmon742@orange.fr

Secrétaire de rédaction
Lucie Cluzan
luciecluzan@gmail.com

Ont collaboré à ce numéro
Akari-Lisa Ishii, Lucie Cluzan
et Pascale Renou

Publicité et abonnements
B.E.C.
119, boulevard Jean-Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt
Pierre-Henry Ruinart de Brimont
ph.ruinartdebrimont@bec-paris.com
Tél. 33 (0) 1 41 90 65 90

**Gestion et administration
des ventes et paiements des
publicités et abonnements**
B.E.C.
119, boulevard Jean-Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt
Pierre-Henry Ruinart de Brimont
ph.ruinartdebrimont@bec-paris.com
Tél. 33 (0) 1 41 90 65 90

Conception visuelle
Antoine Maiffret
www.maiffret.net

Impression
Imprimerie de Champagne
Langres (52)

En couverture
Mise en lumière du Grand Hôtel Dieu à Lyon
par l'Atelier Roland Jéol.
© Michel Djaoui.
Dépôt légal : à parution.
Il est interdit de reproduire tout ou partie
du présent magazine sans l'accord de l'éditeur.
Imprimé en France. ISSN 00247669

Blue two

« Le rapport de l'ANSES¹ confirme certains effets de la lumière LED chez l'Homme tout en insistant sur un manque de données clairement établies, dont la nécessité d'une meilleure évaluation de l'exposition de la population à la lumière LED au cours de la journée et d'une évaluation de la distribution des luminances. » Le D^r Christophe Orssaud, dans sa première analyse, rejoint l'avis des experts ayant contribué à la rédaction du 2^e rapport publié par l'agence après celui de 2010. Ils rappellent notamment le risque de perturbation des rythmes circadiens lié à l'exposition à une lumière LED riche en bleu le soir ou la nuit, « bien que les données disponibles ne permettent pas de le quantifier précisément ». Si un risque de phototoxicité oculaire lié à une exposition aiguë ou chronique à la lumière des LED est avéré, les données disponibles ne permettent pas de déterminer avec précision

l'importance du risque de pathologie oculaire (dégénérescences maculaires liées à l'âge). Les rédacteurs du rapport reconnaissent qu'il faut évaluer dans quelle mesure les données recueillies chez l'animal sont transposables à l'Homme. « De plus, poursuit le D^r Christophe Orssaud, il semble,

au vu des données scientifiques rapportées, que le moment de la journée où a lieu l'exposition joue un rôle important sur la phototoxicité ainsi que le déséquilibre spectral en lumière rouge. » Ce rapport considère aussi que le risque de toxicité aiguë des LED « blanc chaud », utilisées pour un usage domestique, est faible et que le risque d'une exposition chronique à une lumière froide à faibles doses, telle que délivrée par les écrans d'ordinateurs ou de smartphones, ne peut pas encore être évalué. De plus, il précise que la lumière des LED peut être responsable de sécheresse oculaire, d'éblouissement et plus généralement d'inconfort visuel. En revanche, le risque de pathologies cutanées lié à une utilisation de LED domestique (blanc chaud) est considéré comme faible par les experts. Enfin, ce rapport rappelle que la lumière LED peut présenter un effet sur le vivant la nuit, « cette technologie pouvant également diminuer la pollution lumineuse s'il est fait le choix d'un éclairage public ciblant au mieux les zones à éclairer ». À suivre p. 40.

L'AFE se félicite de la parution de ce rapport, confirmant l'importance des missions de prévention, sensibilisation et d'information de l'association, qui poursuivra ses actions de recherche portant sur les doses reçues et l'impact de cette lumière comme préconisées par l'ANSES.

Cédric Lewandowski, Président de l'AFE

Collège Santé de l'AFE

1. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.